

ANNEXE IV – Définition des épreuves du second groupe

Français (voie générale et voie technologique)	<p>Durée : 20 minutes Temps de préparation : 30 minutes Coefficients : Baccalauréat général : 5 Baccalauréat technologique : 5</p> <p>Les candidats de terminale scolarisés en classe de première à partir de 2019-2020 et qui ont fait le choix de présenter l'oral de contrôle de français au second groupe d'épreuves à partir de la session 2021 du baccalauréat, présentent à cette épreuve le récapitulatif des activités de la classe de première, signé par le professeur et le chef d'établissement.</p> <p>Ils sont interrogés sur l'un des textes de ce récapitulatif, choisi par l'examineur, selon les modalités de la définition de l'épreuve orale obligatoire.</p> <p>Tous les candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat doivent présenter le récapitulatif des activités de leur classe de première. Dans le cas contraire, l'examineur le mentionne au procès-verbal et procède tout de même à l'interrogation à partir d'un texte de son choix et après discussion avec le candidat sur le travail accompli et les lectures faites durant l'année de première.</p> <p>Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires privés hors contrat présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le récapitulatif des activités est alors constitué par le candidat lui-même en conformité avec les programmes.</p>
Philosophie (voie générale)	<p>Durée : 20 minutes Temps de préparation : 20 minutes</p> <p>L'épreuve consiste en une explication de texte présentée par le candidat, suivie d'un entretien avec l'examineur.</p> <p>Le texte est choisi dans l'œuvre philosophique ayant fait l'objet, au cours de l'année, d'une étude suivie, selon les modalités prévues par le programme.</p> <p>Le candidat présente à l'examineur une note écrite ou dactylographiée visée par le chef d'établissement du lycée d'origine, dans laquelle est indiquée l'œuvre philosophique (titre, auteur, édition) dont l'étude, obligatoire, a été conduite en classe au cours de l'année. Cette note peut également comporter l'indication des principaux chapitres ou passages étudiés, leur pagination étant alors précisément indiquée dans l'édition de référence. Cette note fait par ailleurs mention des questions auxquelles l'étude de l'œuvre ou de certaines parties de l'œuvre a été associée.</p> <p>Le candidat est porteur d'un exemplaire de l'œuvre étudiée, qu'il présente à l'examineur. L'examineur choisit un extrait de l'œuvre présentée. Cet extrait est d'une longueur raisonnable (20 à 25 lignes au maximum). Le candidat dispose de 20 minutes pour en préparer l'explication. Il présente à l'examineur un exposé d'une durée maximale de 10 minutes. Un entretien avec l'examineur d'une durée maximale de 10 minutes permet de compléter et de développer l'explication initiale.</p> <p>Les candidats individuels apportent l'œuvre choisie pour leur préparation, ainsi qu'une note présentant les passages particulièrement étudiés et les questions auxquelles ils ont été associés.</p> <p>Prenant place dans un oral de contrôle, l'entretien ne saurait exiger du candidat des connaissances qui n'ont pas été attendues de lui dans le cadre de l'épreuve écrite. Il permet en revanche au candidat, sur la base de l'explication qu'il a d'abord proposée, de manifester ses connaissances et ses capacités de réflexion, précisément articulées à la lecture et à l'étude de l'œuvre et des thématiques qui lui ont été associées au cours de l'année de classe terminale ou, s'il s'agit d'un candidat libre, au cours de sa période de formation.</p> <p>Pour le cas où un candidat ne présenterait aucune liste, ou présenterait une liste non conforme au programme, cette situation est consignée par l'examineur au procès-verbal de l'épreuve. Il est recommandé à l'examineur, dans ce cas, de présenter au candidat deux ou trois œuvres d'auteurs du programme. Le candidat choisit l'une d'entre elles, dont il lui est demandé d'expliquer un bref extrait.</p>

Philosophie (voie technologique)	<p>Durée : 20 minutes Temps de préparation : 20 minutes</p> <p>L'épreuve consiste en une explication de texte (présentée par le candidat), suivie d'un entretien avec l'examineur.</p> <p>Le texte est choisi sur une liste de textes étudiés en classe, empruntés ou non à une même œuvre, parmi les œuvres des auteurs inscrits au programme.</p> <p>Le candidat présente à l'examineur une note écrite ou dactylographiée visée par le chef d'établissement du lycée d'origine, sur laquelle est indiquée la liste des textes dont l'étude a été conduite en classe au cours de l'année. Cette note fait par ailleurs mention des questions auxquelles l'étude des textes a été associée.</p> <p>Le candidat est porteur d'un exemplaire de chacun des textes étudiés, qu'il présente à l'examineur. L'examineur choisit l'un des textes de la liste. Le candidat dispose de 20 minutes pour en préparer l'explication. Il présente à l'examineur un exposé d'une durée maximale de 10 minutes. Un entretien avec l'examineur d'une durée maximale de 10 minutes permet de compléter et de développer l'explication initiale.</p> <p>Prenant place dans un oral de contrôle, l'entretien ne saurait exiger du candidat des connaissances qui n'ont pas été attendues de lui dans le cadre de l'épreuve écrite. Il permet en revanche au candidat, sur la base de l'explication qu'il a d'abord proposée, de manifester ses connaissances et ses capacités de réflexion.</p> <p>Les candidats individuels ou issus des établissements privés hors contrat présentent l'épreuve orale de contrôle dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le candidat constitue lui-même une note présentant les textes étudiés ainsi que les questions auxquelles ils ont été associés, en conformité avec les programmes, et l'apporte lors de l'épreuve.</p>
Enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » (voie générale)	<p>Durée : 20 minutes Temps de préparation : 20 minutes</p> <p>L'épreuve consiste en une réponse orale construite à une question de cours pendant 10 minutes. Cette partie est suivie d'un échange de 10 minutes avec le jury à partir des propos du candidat. Le candidat doit montrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il maîtrise des connaissances et sait les organiser ; - qu'il sait s'exprimer à l'oral. <p>Le candidat tire au sort un sujet qui comporte deux questions de cours au choix. Les questions sont problématisées et ne reprennent pas le libellé des programmes. Les deux questions au choix ne portent pas sur la même partie du programme de terminale. Le candidat présente sa réponse pendant 10 minutes. Sa présentation est suivie de 10 minutes de questions en lien avec sa présentation.</p> <p>Le périmètre d'évaluation est celui prévu pour l'épreuve écrite du premier groupe.</p>
Enseignement de spécialité « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (voie générale)	<p>Durée : 20 minutes. Temps de préparation : 20 minutes.</p> <p>L'évaluation prend appui sur un document découvert par le candidat au moment de l'épreuve. Ce document se rapporte à l'une des thématiques du programme de la classe de terminale et peut relever de genres très différents (image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc.).</p> <p>L'examineur propose au candidat deux documents. Chaque document est en lien avec une des thématiques du cycle terminal. Le candidat choisit l'un de ces documents et dispose ensuite de 20 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos. Le document, qui ne donne pas lieu à un commentaire formel, doit permettre au candidat de prendre la parole librement. Cette prise de parole en continu, qui n'excède pas 10 minutes, sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.</p> <p>Pour chaque candidat, l'examineur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation.</p>

<p>Enseignement de spécialité « mathématiques » (voie générale)</p>	<p>Durée : 20 minutes Temps de préparation : 20 minutes</p> <p>L'épreuve consiste en un entretien entre le candidat et un examinateur. Pour préparer l'entretien, l'examinateur propose au moins deux questions au candidat, portant sur des parties différentes du programme de spécialité de terminale. Le candidat prépare l'entretien pendant 20 minutes et peut au cours de l'entretien s'appuyer sur les notes prises pendant la préparation. L'examinateur veillera à faciliter l'expression du candidat et à lui permettre de mettre en avant ses connaissances. Les conditions matérielles (en particulier la présence d'un tableau), les énoncés des questions posées seront adaptés aux modalités orales de cette épreuve. L'usage des calculatrices est autorisé, dans les conditions précisées par les textes en vigueur. L'examinateur pourra fournir avec les questions certaines formules jugées nécessaires.</p>
<p>Enseignement de spécialité « numérique et sciences Informatiques » (voie générale)</p>	<p>Durée : 20 minutes Temps de préparation : 20 minutes</p> <p>L'épreuve consiste en une interrogation du candidat visant à apprécier sa maîtrise des attendus du programme de la classe de terminale. Pour préparer l'entretien, l'examinateur propose au moins deux questions au candidat, portant sur des parties différentes du programme. Le candidat dispose d'un temps de préparation de 20 minutes et peut, au cours de l'entretien, s'appuyer sur les notes prises pendant la préparation. L'examinateur veillera à faciliter l'expression du candidat et à lui permettre de mettre en avant ses connaissances et compétences. Les conditions matérielles (en particulier la présence d'un tableau, d'un ordinateur) et les énoncés des questions posées seront adaptés aux modalités orales de cette épreuve.</p>
<p>Enseignement de spécialité « physique-chimie » (voie générale)</p>	<p>Durée : 20 minutes Préparation : 20 minutes</p> <p>Le candidat tire au sort un sujet comportant deux questions, portant sur deux domaines de natures différentes du programme prévu pour l'épreuve écrite du premier groupe, et doit traiter les deux questions. En fonction du contenu du sujet tiré au sort par le candidat, l'examinateur décide si l'usage d'une calculatrice est autorisé ou interdit. Cette épreuve a lieu dans une salle comportant du matériel de physique-chimie afin que des questions puissent être posées sur le matériel expérimental et son utilisation, sans que le candidat soit conduit à manipuler.</p>

Enseignement de spécialité « sciences de la vie et de la terre » (voie générale)	<p>Durée : 20 minutes Temps de préparation : 20 minutes</p> <p>Le candidat tire au sort un sujet comportant deux questions, portant sur deux thématiques différentes de l'ensemble du programme de spécialité de la classe de terminale et doit traiter les deux questions. Dans l'esprit défini pour les épreuves écrites et conformément au programme officiel, les sujets proposés doivent permettre d'évaluer les compétences, connaissances, capacités et attitudes acquises dans le cadre du programme de terminale. L'un des deux exercices, au moins, comporte des documents choisis parmi ceux que les professeurs utilisent habituellement dans les situations d'apprentissage.</p> <p>Cette épreuve a lieu dans une salle comportant du matériel de sciences de la vie et de la Terre afin que des questions puissent être posées sur le matériel expérimental et son utilisation, le candidat pouvant être amené à réaliser un geste manipulateur simple.</p> <p>Une importance égale est attribuée à l'évaluation de la maîtrise des compétences (pratiquer des démarches scientifiques ; concevoir, créer, réaliser ; utiliser des outils et mobiliser des méthodes pour apprendre ; pratiquer des langages ; adopter un comportement éthique et responsable) et à celle des connaissances, capacités et attitudes associées.</p>
Enseignement de spécialité « sciences de l'ingénieur » (voie générale)	<p>Durée : 20 minutes Temps de préparation : 1 heure</p> <p>L'épreuve s'appuie sur une étude de cas issue d'un dossier fourni au candidat par l'examineur et présentant un système pluritechnologique.</p> <p>Le périmètre d'évaluation est celui prévu pour l'épreuve écrite du premier groupe.</p> <p>Un questionnaire est remis au candidat avec le dossier au début de la préparation de l'épreuve. Le questionnement vise à exploiter les données issues de la quantification des performances attendues, de l'expérimentation et/ou de la simulation des performances du produit, pour justifier les résultats, proposer de nouveaux résultats, justifier des structures algorithmiques et/ou des programmes en langage informatique pour le contrôle et la commande des performances, modifier un algorithme ou un programme informatique pour améliorer les performances d'un produit.</p> <p>L'étude de cas et le questionnement associé sont adaptés à la durée d'une heure dont dispose le candidat pour préparer l'oral de contrôle. Ils n'incluent pas de développements de calculs mathématiques ou de sciences physiques importants.</p> <p>Pendant l'interrogation, le candidat dispose de 10 minutes pour exposer les conclusions de sa préparation avant de répondre aux questions de l'examineur, relatives à la résolution du problème posé.</p>
Enseignement de spécialité « sciences économiques et sociales » (voie générale)	<p>Durée : 20 minutes Temps de préparation : 30 minutes</p> <p>Cette épreuve orale porte sur la même partie du programme que l'épreuve écrite du premier groupe.</p> <p>Le candidat a le choix entre deux sujets dont les questions principales portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés).</p> <p>La question principale, notée sur 10 points, prend appui sur deux documents courts, simples, et de nature différente (texte de 1300 signes au maximum ; documents statistiques de 65 données chiffrées au maximum). Le sujet comporte également trois questions simples, notées sur 10 points. Les deux premières questions sont notées sur 6 points et permettent de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans deux champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés). La troisième question, en lien avec un des deux documents, porte sur la maîtrise des outils et savoir-faire, elle est notée sur 4 points.</p>

Physique-chimie et mathématiques (STL)	<p>Durée : 30 minutes Temps de réparation : 30 minutes</p> <p>L'épreuve consiste en un entretien entre le candidat et deux examinateurs, un professeur de physique-chimie et un professeur de mathématiques.</p> <p>Le candidat tire au sort un sujet comportant trois questions : deux questions portent sur la totalité de la partie de physique-chimie du programme de terminale et une question sur la totalité de la partie de mathématiques du programme de terminale. Les exercices permettent d'évaluer sa capacité à mobiliser ses connaissances en situation et son aptitude à raisonner, démontrer, calculer, argumenter, analyser des résultats expérimentaux et exercer son esprit critique.</p> <p>Cette épreuve a lieu dans une salle comportant du matériel de physique-chimie afin que des questions puissent être posées sur le matériel expérimental et son utilisation, sans que le candidat soit conduit à manipuler.</p> <p>En cas de besoin, un moyen de calcul (calculatrice ou ordinateur) est fourni au candidat.</p>
Biochimie-biologie-biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire (STL)	<p>Durée : 20 minutes Temps de préparation : 20 minutes.</p> <p><u>Biochimie-biologie-biotechnologie :</u></p> <p>L'épreuve doit permettre d'évaluer la capacité du candidat à présenter à l'oral ses acquis scientifiques et technologiques. Elle a lieu dans un laboratoire de biotechnologies pour pouvoir interroger le candidat sur le choix et l'utilisation du matériel expérimental. Des résultats expérimentaux à exploiter, éventuellement à l'aide d'un calcul, peuvent également être proposés au candidat, sans qu'il ne réalise lui-même de manipulation.</p> <p>Le candidat tire au sort un sujet portant sur le programme de spécialité de terminale, comportant une question scientifique et une question technologique liée aux activités expérimentales au laboratoire. Il les traite en s'appuyant sur un ou plusieurs documents, du matériel de laboratoire, et éventuellement des résultats expérimentaux.</p> <p><u>Sciences physiques et chimiques en laboratoire :</u></p> <p>L'épreuve a pour objectif d'évaluer les connaissances, capacités et compétences figurant au programme de sciences physiques et chimiques en laboratoire de la classe de terminale défini dans l'arrêté du 19 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019.</p> <p>Le candidat tire au sort un sujet avec deux exercices qui portent sur des thèmes différents du programme de sciences physiques et chimiques en laboratoire. L'épreuve consiste en un entretien entre le candidat et un professeur de physique-chimie. L'épreuve débute par une présentation par le candidat de la résolution des exercices préparés, l'examineur intervenant pour aider le candidat si nécessaire. La suite de l'entretien permet de préciser un point des exercices proposés et d'échanger autour d'une question de nature expérimentale.</p> <p>Cette épreuve a lieu dans une salle comportant du matériel de physique-chimie afin que des questions puissent être posées sur le matériel expérimental et son utilisation, sans que le candidat soit conduit à manipuler. En cas de besoin, un moyen de calcul (calculatrice ou ordinateur) est fourni au candidat.</p>

Physique-chimie et mathématiques (STI2D)	<p>Durée : 30 minutes Temps de préparation : 30 minutes</p> <p>L'épreuve consiste en un entretien entre le candidat et deux examinateurs, un professeur de physique-chimie et un professeur de mathématiques.</p> <p>Le candidat tire au sort un sujet comportant trois questions ; deux questions portent sur la totalité de la partie de physique-chimie du programme de terminale et une question sur la totalité de la partie de mathématiques du programme de terminale.</p> <p>Les exercices permettent d'évaluer sa capacité à mobiliser ses connaissances en situation et son aptitude à raisonner, démontrer, calculer, argumenter, analyser des résultats expérimentaux et exercer son esprit critique.</p> <p>Cette épreuve a lieu dans une salle comportant du matériel de physique-chimie afin que des questions puissent être posées sur le matériel expérimental et son utilisation, sans que le candidat soit conduit à manipuler.</p> <p>En cas de besoin, un moyen de calcul (calculatrice ou ordinateur) est fourni au candidat.</p>
Ingénierie, Innovation et développement durable (STI2D)	<p>Durée : 20 minutes Temps de préparation : 1 heure</p> <p>L'épreuve s'appuie sur une étude de cas issue d'un dossier fourni au candidat par l'examineur et présentant un produit pluritechnologique.</p> <p>Un questionnaire est remis au candidat avec le dossier en début de la préparation de l'épreuve. Il permet de résoudre une problématique technologique (sans entraîner le développement de calculs mathématiques importants) afin d'évaluer des compétences et connaissances associées, de la partie relative aux enseignements communs et propres à l'ensemble spécifique choisi par le candidat lors de son inscription.</p> <p>Pendant l'interrogation, le candidat dispose de 10 minutes pour exposer les conclusions de sa préparation avant de répondre aux questions de l'examineur, relatives à la résolution du problème posé.</p> <p>L'examineur est un professeur ayant en charge l'enseignement d'innovation technologique et/ou d'ingénierie et développement durable en classe de première et/ou de ingénierie, innovation et développement durable en classe de terminale.</p>